Nouvelles admissions cantonales en vue de la facturation à l'Assurance obligatoire des soins (AOS) – Éléments de réponse pour le document «Preuve de satisfaction aux exigences de qualité conformément à l'art. 58g de l'OAMal»

À compter du 1er janvier 2022, en plus de l'attribution des autorisations cantonales d'exercer, les cantons seront responsables des nouvelles admissions des fournisseurs de prestations ambulatoires en vue de la facturation à l'Assurance obligatoire des soins (AOS). Les cantons devront donc prendre une décision d'admission formelle pour tous les fournisseurs de prestations.

Les exigences de qualité spécifiques de la procédure d'admission s'appliquent également aux physiothérapeutes ainsi qu'aux organisations de physiothérapie qui souhaitent facturer aux assureurs-maladie à partir du 1er janvier 2022.

Attention: jusqu'à nouvel ordre, les titulaires d'une autorisation d'exercer cantonale n'ont rien à faire. Leur admission reste valide.

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a informé Physioswiss qu'elle recommande aux cantons de demander une auto-déclaration aux fournisseurs de prestations pour le processus d'admission. Au moyen de cette déclaration, les fournisseurs de prestations doivent confirmer qu'ils remplissent les exigences de qualité conformément à l'art. 58g de l'OAMal. La CDS a élaboré un questionnaire spécialement à cet effet. Les cantons doivent vérifier ces informations en profondeur, contrôler si l'auto-déclaration est qualitativement suffisante ou non et s'il y a des indices que l'auto-déclaration ne soit pas conforme à la vérité.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au courrier de la CDS (publié le 27.10.2021).

Physioswiss préconise une approche aussi uniforme que possible entre les cantons. Mais, en définitive, ces derniers peuvent décider seuls des questions concrètes à poser dans le cadre de la procédure d'admission afin de vérifier si les physiothérapeutes satisfont aux exigences de qualité conformément à l'art. 58g de l'OAMal et, le cas échéant, comment ils y satisfont.

Éléments de réponse pour la procédure d'admission cantonale

Physioswiss met à disposition de ses membres des **éléments de réponse** pour l'auto-déclaration concernant les exigences de qualité définies par l'art. 58g de l'OAMal en cas de nouvelle admission.
Ces éléments de réponse sont **sans engagement et sans garantie**. Veuillez vérifier attentivement si ces réponses sont adaptées à votre situation ou si elles doivent être complétées de manière individuelle.

1) Disposez-vous du personnel nécessaire qualifié[1] pour pouvoir réaliser vos prestations conformément aux exigences de la LAMal?

Oui

- Je suis suffisamment qualifié·e, je ne dispose pas de personnel.
- Nous sommes suffisamment qualifié·e.s, nous ne disposons pas de personnel.

1 Personnel justifiant d'une formation reconnue par la Croix-Rouge suisse (CRS)

- Mon personnel de physiothérapie est suffisamment qualifié. Les informations relatives à mon/ personnel lui permettent de réaliser des prestations conformes aux exigences de la LAMal. Elles sont mentionnées ci-après :
    - Nombre de personnes employées (indication de tous les physiothérapeutes reconnus par la CRS): *zone permettant de saisir du texte*
    - Équivalents temps plein (ajouter les taux d'occupation de tous les physiothérapeutes reconnus par la CRS) : *zone permettant de saisir du texte*
- Notre personnel de physiothérapie est suffisamment qualifié. Les informations relatives à notre personnel lui permettent de réaliser des prestations conformes aux exigences de la LAMal. Elles sont mentionnées ci-après :
    - Nombre de personnes employées (indication de tous les physiothérapeutes reconnus par la CRS): *zone permettant de saisir du texte*
    - Équivalents temps plein (ajouter les taux d'occupation de tous les physiothérapeutes reconnus par la CRS) : *zone permettant de saisir du texte*

- J'emploie du personnel de physiothérapie dont la procédure de reconnaissance de la CRS est en cours et qui a bénéficié d'une décision partielle. Ces physiothérapeutes sont autorisés à facturer à titre provisoire, pendant une durée de deux ans.
    - Les informations relatives à ce personnel sont mentionnées ci-après: *zone permettant de saisir du texte*
    - Global Location Number (GLN) des personnes dont la procédure de reconnaissance est en cours: *zone permettant de saisir du texte*
- Nous employons du personnel de physiothérapie dont la procédure de reconnaissance de la CRS est en cours et qui a bénéficié d'une décision partielle. Ces physiothérapeutes sont autorisés à facturer à titre provisoire, pendant une durée de deux ans.
    - Les informations relatives à ce personnel sont mentionnées ci-après: *zone permettant de saisir du texte*
    - Global Location Number (GLN) des personnes dont la procédure de reconnaissance est en cours: *zone permettant de saisir du texte*

- Le personnel qui, d'après la décision partielle de la CRS, n'est pas encore suffisamment formé dans certains domaines, bénéficie d'un accompagnement et d'une formation continue. Mon entreprise accueille régulièrement des étudiant·e·s des Hautes écoles spécialisées suisses pour des stages. Ces stages sont encadrés et surveillés conformément aux directives des Hautes écoles spécialisées. Les étudiant·e·s ne fournissent pas de prestations facturables au sens de la LAMal.
- Le personnel qui, d'après la décision partielle de la CRS, n'est pas encore suffisamment formé dans certains domaines, bénéficie d'un accompagnement et d'une formation continue. Notre entreprise accueille régulièrement des étudiant·e·s des Hautes écoles spécialisées suisses pour des stages. Ces stages sont encadrés et surveillés conformément aux directives des Hautes écoles spécialisées. Les étudiant·e·s ne fournissent pas de prestations facturables au sens de la LAMal.

2) Disposez-vous d'un système de gestion de la qualité approprié?

Oui

- Les critères d'un «système de gestion de la qualité approprié» pour les cabinets de physiothérapie sont en cours de négociation auprès des partenaires tarifaires. Il n'y a donc pour le moment pas de consensus sur les critères que doit remplir un système de gestion de la qualité approprié pour les cabinets de physiothérapie.

- Je suis membre de Physioswiss et j'accepte/nous acceptons le Code de déontologie (https://www.physioswiss.ch/fr/a-propos-de-physioswiss/code-de-deontologie) de l'association. De plus, je m'engage à le respecter. Je m'en tiens à ce standard de qualité.
- Nous sommes membre(s) de Physioswiss et nous acceptons le Code de déontologie (https://www.physioswiss.ch/fr/a-propos-de-physioswiss/code-de-deontologie) de l'association. De plus, nous nous engageons à le respecter. Nous nous en tenons à ce standard de qualité.

- J'utilise mon propre système de gestion de la qualité. Les processus et les structures de mon système de gestion de la qualité sont décrits de manière plus détaillée ci-après: *zone permettant de saisir du texte*
- Nous utilisons notre propre système de gestion de la qualité. Les processus et les structures de notre système de gestion de la qualité sont décrits de manière plus détaillée ci-après: *zone permettant de saisir du texte*

- Je contrôle la qualité au moyen du système de gestion de la qualité suivant: *zone permettant de saisir du texte*
- Nous contrôlons la qualité au moyen du système de gestion de la qualité suivant: *zone permettant de saisir du texte*

Non

- Les critères d'un «système de gestion de la qualité approprié» pour les cabinets de physiothérapie sont en cours de négociation auprès des partenaires tarifaires. Je suis prêt·e à utiliser un tel système de gestion de la qualité dès qu'un accord aura été trouvé et que le Conseil fédéral aura approuvé les conventions de qualité.
- Les critères d'un «système de gestion de la qualité approprié» pour les cabinets de physiothérapie sont en cours de négociation auprès des partenaires tarifaires. Nous sommes prêt·e·s à utiliser un tel système de gestion de la qualité dès qu'un accord aura été trouvé et que le Conseil fédéral aura approuvé les conventions de qualité.

3) Disposez-vous d'un système interne de rapports et d'apprentissage approprié?

Oui

- Les processus et les structures de mon système interne de rapports et d'apprentissage sont décrits ci-après: *zone permettant de saisir du texte (exemples: boucles d'apprentissage selon la roue de Deming[2], transfert systématique des patient·e·s, rapports interdisciplinaires sur les patient·e·s, réunions internes, formations continues internes avec garantie de résultats, participation à des cercles de qualité externes ou internes au cabinet)*
    - Le nom du système interne de rapports et d'apprentissage est le suivant: *zone permettant de saisir du texte*
- Les processus et les structures de notre système interne de rapports et d'apprentissage sont décrits ci-après: *zone permettant de saisir du texte (exemples: boucles d'apprentissage selon la roue de Deming[3], transfert systématique des patient·e·s, rapports interdisciplinaires sur les patient·e·s, réunions internes, formations continues internes avec garantie de résultats, participation à des cercles de qualité externes ou internes au cabinet)*
    - Le nom du système interne de rapports et d'apprentissage est le suivant: *zone permettant de saisir du texte*

2 Plan-Do-Check-Act
3 Plan-Do-Check-Act

Non

- Je travaille sans système interne de rapports et d'apprentissage pour les raisons suivantes:
  zone permettant de saisir du texte
- Nous travaillons sans système interne de rapports et d'apprentissage pour les raisons suivantes:
  zone permettant de saisir du texte

- Je n'ai pas encore mis en place de système interne de rapports et d'apprentissage. Je suis cependant en train d'instaurer un tel système. Les processus et les structures prévus de mon système interne de rapports et d'apprentissage sont décrits de manière plus détaillée ci-après: *zone permettant de saisir du texte (exemples: boucles d'apprentissage selon la roue de Deming, transfert systématique des patient·e·s, rapports interdisciplinaires sur les patient·e·s, réunions internes, formations continues interne avec garanties de résultats, participation à des cercles de qualité externes ou internes au cabinet)*
- Nous n'avons pas encore mis en place de système interne de rapports et d'apprentissage. Nous sommes cependant en train d'instaurer un tel système. Les processus et les structures prévus de notre système interne de rapports et d'apprentissage sont décrits de manière plus détaillée ci-après: *zone permettant de saisir du texte (exemples: boucles d'apprentissage selon la roue de Deming, transfert systématique des patient·e·s, rapports interdisciplinaires sur les patient·e·s, réunions internes, formations continues interne avec garanties de résultats, participation à des cercles de qualité externes ou internes au cabinet)*

4) Avez-vous adhéré à un réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse?

Non

- Pour le moment, il n'existe pas de réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse dans le domaine de la physiothérapie. Je suis prêt·e à déclarer les événements indésirables dès qu'un tel système aura été mis en place.
- Pour le moment, il n'existe pas de réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse dans le domaine de la physiothérapie. Nous sommes prêt·e·s à déclarer les événements indésirables dès qu'un tel système aura été mis en place.

- Pour le moment, il n'existe pas de réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse dans le domaine de la physiothérapie. Cependant, je suis prêt·e à adhérer à un autre réseau (non uniforme à l'ensemble de la Suisse).
  - Ce réseau se nomme: *zone permettant de saisir du texte*
- Pour le moment, il n'existe pas de réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse dans le domaine de la physiothérapie. Cependant, nous sommes prêt·e·s à adhérer à un autre réseau (non uniforme à l'ensemble de la Suisse).
  - Ce réseau se nomme: *zone permettant de saisir du texte*

5) Disposez-vous des équipements qui permettent de participer aux mesures nationales de la qualité?

Oui

- Pour le moment, il n'existe pas encore de mesures nationales de la qualité dans le domaine de la physiothérapie. La convention de qualité entre les assureurs-maladie et Physioswiss est encore en cours de négociation. Par conséquent, les exigences précises en ce qui concerne les équipements ne sont pas encore connues. En principe, il suffit de disposer d'un système électronique de rapports fonctionnel et conforme aux standards généraux en matière de qualité et de protection des données (interfaces reliées au logiciel du cabinet), ainsi que d'une connexion Internet.
    - Je dispose d'une connexion Internet et d'un système de rapports électronique.
    - Nom du système dans lequel les données relatives aux patient·e·s sont saisies électroniquement: *zone permettant de saisir du texte*
- Pour le moment, il n'existe pas encore de mesures nationales de la qualité dans le domaine de la physiothérapie. La convention de qualité entre les assureurs-maladie et Physioswiss est encore en cours de négociation. Par conséquent, les exigences précises en ce qui concerne les équipements ne sont pas encore connues. En principe, il suffit de disposer d'un système électronique de rapports fonctionnel et conforme aux standards généraux en matière de qualité et de protection des données (interfaces reliées au logiciel du cabinet), ainsi que d'une connexion Internet.
    - Nous disposons d'une connexion Internet et d'un système de rapports électronique.
    - Nom du système dans lequel les données relatives aux patient·e·s sont saisies électroniquement: *zone permettant de saisir du texte*

Non

- Pour le moment, il n'existe pas encore de mesures nationales de la qualité dans le domaine de la physiothérapie. La convention de qualité entre les assureurs-maladie et Physioswiss est encore en cours de négociation. Par conséquent, les exigences précises en ce qui concerne les équipements ne sont pas encore connues. En principe, il suffit de disposer d'un système électronique de rapports fonctionnel et conforme aux standards généraux en matière de qualité et de protection des données (interfaces reliées au logiciel du cabinet), ainsi que d'une connexion Internet.
    - Je ne dispose pas d'une connexion Internet.
    - Je dispose d'une connexion Internet, mais je ne gère pas pas encore les données patient·e·s via un système électronique.
    - Je suis prêt·e à participer à des mesures nationales de la qualité et à mettre en place les équipements nécessaires dès que j'en recevrai la consigne.
- Pour le moment, il n'existe pas encore de mesures nationales de la qualité dans le domaine de la physiothérapie. La convention de qualité entre les assureurs-maladie et Physioswiss est encore en cours de négociation. Par conséquent, les exigences précises en ce qui concerne les équipements ne sont pas encore connues. En principe, il suffit de disposer d'un système électronique de rapports fonctionnel et conforme aux standards généraux en matière de qualité et de protection des données (interfaces reliées au logiciel du cabinet), ainsi que d'une connexion Internet.
    - Nous ne disposons pas d'une connexion Internet.
    - Nous disposons d'une connexion Internet, mais nous ne gérons pas encore les données patient·e·s via un système électronique.
    - Nous sommes prêt·e·s à participer à des mesures nationales de la qualité et à mettre en place les équipements nécessaires dès que nous en recevrons la consigne.